



Français: page 1

English: Page 21



NOTICE D'UTILISATION
CONSIGNES D'EXPLOITATION
CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

A lire attentivement et à conserver pour consultation ultérieure.

AVANT-PROPOS

Vous venez de prendre possession d'une couverture automatique produite par le groupe PROCOPI et nous tenons à vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner.

En achetant cette couverture, vous avez choisi le sérieux d'une technologie de pointe, ainsi qu'un produit parfaitement approprié à la couverture et à la protection des piscines.

Vous bénéficiez également de la compétence du groupe PROCOPI, concepteur exclusif et fabricant de l'ensemble des éléments de cette couverture, dont le siège social est situé, Zone d'Activités, les Landes d'Apigné au LE RHEU (35650) .

Votre installation est donc l'ultime maillon d'une chaîne de professionnels de la piscine.

Toutefois, malgré les propriétés de haut niveau de l'ensemble des éléments constituant cette couverture, celle-ci ne peut apporter entière satisfaction à son utilisateur, sans une scrupuleuse observation des présentes consignes.

NOTICE

D'UTILISATION

NOTE IMPORTANTE SUR LA SÉCURITÉ

- Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- Attention : la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant.
- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile.
- Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étranger dans le bas sin avant et pendant la manoeuvre.
- Ranger la clef nécessaire pour actionner la couverture hors de portée des enfants.
- La mise en oeuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable.
- Il est interdit de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.
- La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.
- La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.
- **Apprenez les gestes qui sauvent.**
- Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des premiers secours (FRANCE) :
 - Pompiers : 18
 - SAMU : 15
 - Centre antipoison : 04.91.75.25.25



MANOEUVRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU TABLIER

PRÉCAUTIONS

Vérifier impérativement qu'aucune personne n'est dans la piscine lors de la fermeture du tablier. Garder toujours la vue sur le bassin pendant les opérations de mouvement du tablier.

Dans ce sens et pour des raisons évidentes de sécurité, le boîtier de commande à clef a dû être impérativement placé de manière à être en vue de la piscine lors des manoeuvres d'ouverture ou de fermeture du tablier.

La commande à clef doit être maintenue en permanence pendant les mouvements du tablier.

Ne jamais laisser les enfants manoeuvrer le tablier de la couverture, ni pouvoir accéder à la clef de commande.

Dans tous les cas, il est strictement interdit de nager sous le tablier de la couverture.

NOTA BENE : Selon le débit de la pompe de filtration, un courant important peut être généré à la surface de la piscine, par les buses de refoulement. Si ce courant est susceptible de freiner la fermeture de la couverture, il est conseillé d'arrêter la filtration durant ces opérations.

PROCÉDURE DE FERMETURE

- Vérifier impérativement qu'aucune personne n'est dans la piscine.

- Vérifier également l'absence de tout objet flottant (bouée, ballon, jouet...), risquant de gêner le bon fonctionnement de la couverture.

- Tourner la clef de commande en position "FERMÉ" et la maintenir dans cette position jusqu'à son arrêt automatique en fin de course.

Garder toujours la vue sur le bassin pendant toute l'opération de fermeture du tablier. Il est impératif de ne pas arrêter le tablier en position intermédiaire, ce qui peut entraîner un risque de coincement de corps au niveau du coffre du volet en cas de baignade. La personne effectuant la manoeuvre doit s'assurer préalablement de l'absence de baigneur.

- Relâcher la clef lorsque le tablier est arrêté. **Retirer la clef et la ranger en un lieu inaccessible aux enfants.**

- Fixer les sangles en bout de tablier aux accorches sur le bord du bassin.

PROCÉDURE D'OUVERTURE

- Libérer le tablier de ses accroches de sécurité en bout de bassin.

- Vérifier l'absence sur le tablier de tout objet (ballon, jouet...), risquant de gêner le bon fonctionnement de la couverture.

- Dans le cas de présence d'un balai automatique, vérifier que le tuyau ou le câble d'alimentation de ce dernier ne puisse pas se prendre dans les spires du tablier, lors de l'enroulement de la couverture.

- Tourner la clef de commande en position "OUVERT" et la maintenir dans cette position jusqu'à son arrêt automatique en fin de course.

Garder toujours la vue sur le bassin pendant toute l'opération d'ouverture du tablier. Il est impératif de ne pas arrêter le tablier en position intermédiaire, ce qui peut entraîner un risque de coincement de corps au niveau du coffre du volet en cas de baignade.

- Relâcher la clef lorsque le tablier est arrêté.

CONSIGNES D'EXPLOITATION

CONSIGNES D'EXPLOITATION COUVERTURES AUTOMATIQUES STARDECK - COVERDECK - AQUADECK - EVODECK - THERMODECK - IGLOO II

Vous venez de prendre possession d'une couverture automatique Delta produite par le groupe Procopi et nous tenons à vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner.

En achetant cette couverture, vous avez choisi le sérieux d'une technologie de pointe, ainsi qu'un produit parfaitement approprié à la couverture et à la protection des piscines.

Vous bénéficiez également de la compétence du groupe Procopi, concepteur exclusif et fabricant de l'ensemble des éléments de cette couverture, dont le siège social est situé :

Zone d'activités
Les Landes d'Apigné
35650 - LE RHEU

Votre installation est donc l'ultime maillon d'une chaîne de professionnels de la piscine.

Toutefois, malgré les propriétés de haut niveau de l'ensemble des éléments constituant cette couverture, celle-ci ne peut apporter entière satisfaction à son utilisateur, sans une scrupuleuse observation des consignes d'exploitation ci-dessous.

1. QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau de remplissage doit être vérifiée, surtout dans le cas d'un remplissage à partir de l'eau d'un puits, d'un lac ou d'une rivière.

Il faut s'attacher, notamment, à détecter et réduire une teneur anormalement importante en ions métalliques : Les eaux chargées en fer, cuivre ou manganèse... etc., sont donc à éviter, au risque de voir les métaux se combiner avec l'hydrogène sulfuré pouvant naturellement résulter de matières organiques ou végétales en décomposition.

Cette combinaison peut alors donner naissance à des dépôts de sulfures métalliques susceptibles, à leur tour, d'engendrer la formation de taches.

Toutefois et conformément à la norme NF P 90-308, les matériaux utilisés pour la fabrication des lames composant les tabliers des couvertures Delta ont été spécifiquement conçus afin d'éviter toute réaction colorimétrique au contact d'hydrogène sulfuré.

Le T.H. (Titre Hydrotimétrique) mesurant la dureté de l'eau, c'est-à-dire sa teneur en calcium et en magnésium, est de préférence inférieur à 20° Français.

Un T.H. plus élevé engendre des dépôts de calcaire sur les lames, nuisibles à l'esthétique et à la bonne articulation du tablier.

Par ailleurs, l'utilisateur doit veiller à n'employer que des produits ou systèmes de désinfection des eaux, compatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des couvertures automatiques Delta et à une utilisation de ceux-ci en tout point conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes.

A titre indicatif, les dosages moyens des produits désinfectants les plus courants sont indiqués ci-dessous :

| | | |
|----------|------------------------------------|-----------------------------|
| CHLORE : | Taux compris entre 0,7 et 1,2 ppm. | pH compris entre 7,0 et 7,4 |
| PHMB : | Taux compris entre 30 et 40 ppm. | pH compris entre 7,2 et 7,8 |
| BROME : | Taux compris entre 1 et 2 ppm. | pH compris entre 7,0 et 8,0 |

2. UTILISATION DE LA COUVERTURE

2.1. Niveau d'eau - Couverture Stardeck ou Coverdeck

Dans le cas d'une couverture automatique Stardeck ou Coverdeck l'utilisation d'un régulateur de niveau et d'un trop-plein sont obligatoires.

Il est primordial de vérifier le niveau d'eau de la piscine avant la mise en service de la couverture automatique, sachant qu'un passage de 30 mm est nécessaire entre le niveau d'eau et la poutre pour la libre circulation du tablier.

Un niveau trop haut, conséquence d'un trop-plein obstrué ou inexistant, a pour effet de provoquer le blocage du tablier contre la poutre et d'empêcher son bon fonctionnement et cause de graves dommages aux lames et aux organes mécaniques de la couverture.

Dans le cas d'un niveau trop bas, ne pas faire fonctionner la couverture, à cause des risques de blocage que peut causer le frottement excessif du tablier sur la partie supérieure du mur séparateur du coffre et sur d'éventuels épaulements ou main-courantes.

Enfin, un niveau d'eau réglé trop haut ou trop bas risque de modifier les paramètres d'ouverture et de fermeture, qui ont été enregistrés lors du réglage initial des fins de course du moto réducteur.

NOTA BENE : La norme NF P 90-308, traitant de la conception et de la sécurité des couvertures automatiques de piscines, prévoit explicitement que les piscines qui en sont équipées doivent obligatoirement être munies d'un mur séparateur (maçonné ou préfabriqué), isolant le coffre d'enroulement de la couverture automatique, du reste de la piscine.

2.2. Niveau d'eau - Couverture Aquadeck, Evodeck, Thermodeck ou Igloo II

Une piscine recevant une couverture Aquadeck, Evodeck ou Thermodeck ou Igloo II n'est pas équipée, dans bien des cas, d'un régulateur de niveau et/ou d'un trop plein.

Toutefois, compte tenu de la conception des ces piscines (absence de coffre) et sous réserve que celle-ci ne soit pas équipée de mains courantes et/ou d'épaulements, une variation du niveau d'eau de plus ou moins 2 cm, par rapport au niveau de réglage initial, sera parfaitement acceptable.

L'utilisateur doit alors personnellement contrôler le niveau d'eau de sa piscine, afin de se prémunir contre tout ou partie des risques évoqués au paragraphe 2.1. ci-dessus.

2.3. Ouverture et fermeture du tablier.

Vérifier impérativement qu'aucune personne n'est dans la piscine lors de la manœuvre de fermeture du tablier.

Dans ce sens et pour des raisons évidentes de sécurité, le boîtier de commande à clef est impérativement placé en vue de la piscine et permet de s'assurer, lors des manœuvres d'ouverture ou de fermeture du tablier, que personne ne pénètre dans le bassin pendant cette opération.

Conformément la norme NF P 90-308, le boîtier de commande doit être installé à poste fixe (fixé à un mur...), on doit pouvoir le verrouiller et il doit être à « contact maintenu » pendant la manœuvre de fermeture.

Il faut également vérifier l'absence de tout objet flottant (bouée, ballon, jouet...), risquant de gêner le bon fonctionnement de la couverture.

Dans le cas d'un balai automatique, vérifier que le tuyau ou le câble d'alimentation de ce dernier ne puisse pas se prendre dans les spires du tablier, lors de l'enroulement de la couverture.

Dans tous les cas, il est strictement interdit de nager sous le tablier de la couverture.

NOTA BENE : Selon le débit de la pompe de filtration, un courant important peut être généré à la surface de la piscine, par les buses de refoulement. Si ce courant est susceptible de freiner la fermeture de la couverture, il est conseillé d'arrêter la filtration durant ces opérations.

3. L'ENTRETIEN DE LA COUVERTURE

La couverture doit faire l'objet d'un entretien régulier, dans le but de prévenir toute dégradation (taches...) du tablier en PVC, qui peut être causée par la stagnation de particules lourdes sur le tablier de la couverture (feuilles mortes, détritus divers, corps métalliques pouvant générer de la rouille...) ou un encrassement excessif (calcaire, huiles translucides, pollution routière...) de celui-ci.

La stagnation prolongée de matières organiques ou végétales sur le tablier de lames peut engendrer l'apparition de taches de coloris divers, parfois indélébiles.

Un nettoyage profond de la couverture, au minimum deux fois par an lors de la mise en service et de l'hivernage est vivement recommandé.

A cet effet, utiliser un nettoyeur haute pression à eau chaude, associé à un produit détartrant.

Le nettoyage de la couverture ne doit être réalisé qu'à l'aide de produits adaptés et recommandés. Ces produits de nettoyage ne sont en aucun cas abrasifs ou à base de solvants des PVC.

Tout manquement grave à ces règles élémentaires d'entretien d'une couverture automatique, entraîne le rejet de tout appel en garantie pouvant en résulter.

4. L'HIVERNAGE

Une piscine reste bien souvent inutilisée, durant la période d'hiver, pendant plusieurs mois. L'hivernage d'une piscine dure, en général, du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante.

Pendant cette période d'hivernage, le bassin doit être protégé des salissures par une couverture d'hivernage de type "ilet", laissant passer l'eau de pluie et qui protège le tablier de la couverture des chutes de grêle et de feuilles. Ne pas utiliser de couverture de protection étanche, qui peut venir en contact avec le tablier de la couverture et provoquer des migrations de différents composants du PVC utilisé pour la production des lames.

En cas de risque de gel, une rangée de flotteurs d'hivernage est disposée parallèlement à la largeur de la piscine, à la surface du coffre ou de l'extension de la piscine (si elle en est équipée), ainsi que sur la largeur opposée. La couverture est déroulée à la surface de la piscine et arrêtée avant d'avoir atteint la ligne de flotteurs d'hivernage.

Dans le cas où il est pris dans la glace, il est formellement interdit d'exercer le moindre effort sur le tablier ou de tenter de faire fonctionner la couverture, au risque de casser les lames et de gravement endommager les organes mécaniques de la couverture.

De même, ne jamais laisser la couverture enroulée sur son axe durant toute la période d'hivernage, ce qui a pour effet de déformer l'axe de façon irréversible, sauf durant les périodes de neige.

Nous vous conseillons également de confier l'hivernage de votre piscine et de votre couverture automatique à un professionnel qualifié, formé à nos produits.

Toutefois, si vous souhaitez hiverner votre couverture automatique vous-même, il faut respecter les consignes ci-dessous.

4.1. Couverture Stardeck ou Coverdeck

- Ne pas abaisser le niveau d'eau de la piscine. Les eaux de pluie s'évacuent par le trop-plein,
- Effectuer un nettoyage complet de la couverture à l'aide d'un nettoyeur haute pression. Cette opération est à renouveler lors de la remise en service de la piscine et de la couverture automatique,
- Effectuer un balayage complet de la fosse ou de l'extension, avant la mise en hivernage de la filtration.
- Placer une rangée de flotteurs d'hivernage, parallèlement à la largeur de la piscine, à la surface du coffre ou de l'extension de la piscine, ainsi que sur la largeur opposée.
La couverture est déroulée à la surface de la piscine et arrêtée avant d'avoir atteint la ligne de flotteurs d'hivernage. Protéger les skimmers à l'aide de gizmos,
- Installer une couverture d'hivernage laissant passer l'eau de pluie,
- Protéger les caillebotis en bois des intempéries par un traitement adapté : Lasure, vernis, peinture, huile de lin... etc.
- Démontez le moto-réducteur et le surpresseur du dispositif de nettoyage (si la piscine en est équipée) et les stocker à l'abri de l'humidité. En profiter pour mettre le moto réducteur en révision.
Couper l'alimentation électrique du coffret de commande.

NOTA BENE : Le moto-réducteur ne doit être démonté que si la couverture est déroulée.

4.2. Couverture Aquadeck, Evodeck, Thermodeck ou Igloo II

- Maintenir la piscine à un niveau constant durant toute la période d'hivernage.
- Effectuer un nettoyage complet de la couverture à l'aide d'un nettoyeur haute pression. Cette opération est à renouveler lors de la remise en service de la piscine et de la couverture automatique.
- Placer une rangée de flotteurs d'hivernage sur la largeur opposée à la couverture Aquadeck, Evodeck, Thermodeck ou Igloo II. La couverture sera déroulée à la surface de la piscine et arrêtée avant d'avoir atteint la ligne de flotteurs d'hivernage. Protéger les skimmers à l'aide de gizmos.
- Installer une couverture d'hivernage laissant passer l'eau de pluie.
- Protéger les habillages en bois des intempéries par un traitement adapté : Lasure, vernis, peinture, huile de lin... etc.
- Démontez le moto-réducteur et le stockez à l'abri de l'humidité. Coupez l'alimentation du coffret de commande. En profiter pour mettre le moto-réducteur en révision.

NOTA BENE : Le moto-réducteur ne devra être démonté que si la couverture est déroulée.

5. CAS PARTICULIERS

5.1. Poutrelle et Caillebotis

La poutrelle préfabriquée d'une couverture Stardeck ou Coverdeck, ainsi que les caillebotis en bois ou en PVC qui lui sont associés, ont essentiellement une vocation décorative, dans le sens où ils viennent isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

En conséquence, ils doivent en permanence rester libre de toute construction, afin de permettre un accès facile et rapide au coffre ou à l'extension.

La charge maximale admissible d'un caillebotis en bois ou en PVC, en appui sur une poutrelle préfabriquée est de 80 Kg/m²

L'utilisation de la poutrelle et/ou des caillebotis comme plongeur ou comme passage obligatoire pour entrer ou sortir de la piscine, ainsi que l'application d'une charge à l'ensemble poutrelle/caillebotis supérieure à 80 Kg/m², sont donc formellement interdits.

5.2. Tabliers

Les lames composant les tabliers de couvertures Delta, quel que soit leur coloris, doivent en permanence rester en contact avec l'eau de la piscine, afin d'évacuer la chaleur produite par le tablier de lames exposé au soleil. A défaut, la couverture « surchauffe » et il en résulte une déformation instantanée et irréversible des lames du tablier.

La filtration d'une piscine équipée de lames translucides doit obligatoirement fonctionner durant les heures d'ensoleillement maximum.

En cas de vidange de la piscine, toutes les précautions doivent être prises afin de protéger les lames du soleil et/ou d'une chaleur excessive.

NOTA BENE : Il est important de noter qu'à compter du 1er janvier 2004, la norme NF P 90-308 impose une durée de vie minimale de 3 ans pour les lames en PVC composant les tabliers translucides.

5.3. Mur séparateur

A compter du 1er janvier 2004, la norme NF P 90-308 impose la présence d'un mur séparateur entre le coffre recevant une couverture Stardeck ou Coverdeck et le reste de la piscine.

5.4. Couverture Aquadeck, Evodeck, Thermodeck ou Igloo II

Il est formellement interdit de s'asseoir ou de marcher sur l'axe d'une couverture Aquadeck ou Evodeck.

De même, il est rappelé que l'habillage d'une couverture Thermodeck ou Igloo II, ainsi que lisses en bois ou en PVC qui

lui sont associées, ont essentiellement une vocation décorative, dans le sens où ils viennent isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

La charge maximale admissible d'un habillage de couverture Thermodeck, équipé de lisses en bois ou en PVC, est de l'ordre de 20 Kg/m².

En conséquence, l'utilisation de cet habillage comme plongeoir ou banc est totalement proscrite.

6. LIMITES D'UTILISATION

Les couvertures automatiques Delta ont été conçues et fabriquées pour une utilisation dans le cadre d'une piscine familiale.

Toute autre utilisation (piscine publique ou semi-publique), doit être dûment autorisée par le groupe Procopi.

Malgré de bonnes propriétés mécaniques, les couvertures automatiques Delta ne peuvent résister à des agressions extérieures.

Il faut donc éviter :

- Le contact direct de la surface du tablier avec des produits désinfectants (chlore, brome...) susceptibles de causer des dommages tels que : décoloration irréversible, brûlure et cloquage...
- Un poids excessif sur le tablier de la couverture qui a pour effet de le déformer.
- Les chocs mécaniques : chute d'objets contondants sur le tablier, pied de parasol, fortes chutes de grêle...

Nous conseillons de prendre contact avec la compagnie d'assurance, afin de vérifier que le tablier de la couverture automatique Delta est garantie contre le risque de « grêle ».

Par ailleurs, l'étanchéité des lames composant le tablier de la couverture constitue un facteur essentiel de protection de la couverture Delta. Cette étanchéité peut être mise en échec suite à un choc mécanique, un orage de grêle... etc.

En conséquence, l'étanchéité des lames doit faire l'objet d'un contrôle régulier de la part de l'utilisateur adulte responsable et tout défaut doit être réparé sans délai.

Cette liste de précautions n'est pas exhaustive et nous conseillons vivement, en cas de doute, de ne rien entreprendre sans avoir obtenu l'avis de l'installateur, avec lequel un dialogue fréquent doit être entretenu.

7. CONSEILS GENERAUX DE SECURITE

Avertissement :

La piscine peut constituer un danger grave pour les jeunes enfants (moins de 5 ans).

Une noyade est très vite arrivée. Des enfants, à proximité d'une piscine, réclament une vigilance et une surveillance permanentes et actives, même s'ils savent nager.

Dans une telle situation, la présence d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.

Apprenez les gestes qui sauvent : Des documents (notices, cassette vidéo...), définissant les premiers gestes à accomplir en cas de noyade, sont disponibles auprès de la FNCESEL.

Mémoriser et afficher près de la piscine : Le numéro des premiers secours, pompiers (18 pour la France), Samu (15 pour la France) et centre anti-poison.

7.1. Conseils de sécurité propres aux couvertures Delta

- Une couverture automatique Delta ne se substitue, ni au bon sens, ni à la responsabilité individuelle de chacun. Elle n'a également pas pour but de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables. La vigilance demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- La sécurité d'une couverture automatique Delta n'est assurée que lorsque celle-ci est fermée, verrouillée et qu'elle a été installée conformément aux instructions de pose définies par la société Procopi.
- Une couverture automatique Delta doit être déroulée à la surface de la piscine, en cas d'absence des utilisateurs adultes responsables, même si cette absence n'est que momentanée.
- La clef du boîtier de commande d'ouverture et de fermeture de la couverture doit être, en permanence, tenue hors de portée des enfants de moins de 5 ans.
Une couverture automatique Delta ne doit être manœuvrée que par un adulte responsable.
- Il est formellement interdit de monter, marcher, sauter ou jouer sur le tablier d'une couverture automatique Delta.
- En cas d'incident technique, empêchant momentanément la manœuvre de fermeture d'une couverture Delta, toutes les dispositions doivent être immédiatement prises afin d'empêcher les jeunes enfants d'accéder au bassin et ce, jusqu'à la réparation complète de la couverture.

Couverture verrouillée = Sécurité

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE COUVERTURES AUTOMATIQUES STARDECK - COVERDECK - AQUADECK - EVODECK - THERMODECK - IGLOO II

Vous avez choisi une couverture automatique Delta pour équiper votre piscine et nous vous remercions de votre choix. En achetant cette couverture, vous avez choisi le sérieux d'une technologie de pointe, ainsi qu'un produit parfaitement approprié à la couverture et à la protection des piscines.

Cette couverture automatique a été l'objet de soins tous particuliers, tant au niveau de sa conception, que de sa fabrication, dans le respect des prescriptions des normes applicables en vigueur et, en particulier, de la norme NF P 90-308.

De même, les garanties offertes sur les couvertures automatiques Delta sont réelles et sérieuses. Elles découlent de l'engagement du groupe Procopi, concepteur et fabricant, dont le siège social est situé :

Zone d'activités
Les Landes d'Apigné
35650 - LE RHEU

REMARQUE IMPORTANTE :

Les garanties ci-dessous exposées sont exclusivement réservées aux clients professionnels. Elles ne peuvent, en aucun cas, être invoquées par l'utilisateur final de la piscine, ce dernier n'ayant aucun lien contractuel avec le groupe Procopi.

A ce titre, le groupe Procopi et son client installateur se reconnaissent mutuellement la qualité de "professionnels".

Toutefois, la mise en jeu de ces garanties suppose que le professionnel a remis et fait signer à son propre client, la notice «Consignes d'exploitation», relative à l'utilisation et à l'entretien d'une couverture automatique Delta.

A - GARANTIE SUR LE TABLIER DE LAMES EN PVC

1. Garantie sur la bonne tenue et l'étanchéité des lames

Les lames en PVC, formant le tablier des couvertures Delta, sont couvertes par une garantie de 5 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture. Cette garantie couvre l'étanchéité des lames, leur articulation, ainsi que leur bonne tenue dans le temps. En cas d'échange partiel des lames composant le tablier d'une couverture Delta et compte tenu de la décoloration progressive de celles-ci et des variations de coloris des lots de matière utilisés, des différences de teinte entre lames anciennes et lames neuves sont normales et naturelles.

Sont exclus de la garantie :

- Les tabliers des couvertures Aquadeck, Evodeck, Igloo II, dans la mesure où ceux-ci sont composés de lames translucides bleues.
Il est, en effet, rappelé que ces lames ne peuvent être enroulées et directement exposées au rayonnement solaire.
- Le défaut d'étanchéité des lames, si le nombre de lames non étanches n'excède pas 2% du nombre total de lames composant le tablier de la couverture Delta.
- Le défaut d'articulation des lames, dans la mesure où celui-ci résulte de dépôts de calcium ou de magnésium, directement causés par le fonctionnement de la couverture dans une eau dont le TH est supérieur à 20° Français (Voir nos consignes d'exploitation).
- Le défaut d'articulation des lames, dans la mesure où celui-ci est consécutif à l'accumulation, sur le tablier, de salissures (feuilles mortes, détritiques, sable...), dont la présence résulte d'un défaut notable d'entretien régulier de la couverture automatique (Voir nos consignes d'exploitation).
- Le défaut d'articulation des lames, dans la mesure où celui-ci est consécutif à un mauvais réglage des dispositifs de fin de course, limitant automatiquement l'enroulement et le déroulement du tablier de la couverture.
- La déformation du tablier de lames, résultant de la stagnation prolongée, à sa surface, d'une importante couche de neige, dans le cas d'une piscine équipée de mains courantes ou d'épaulements.
- La déformation du tablier de lames, résultant d'une baisse importante et intempestive du niveau d'eau, notamment lorsque la piscine est équipée d'épaulements ou de mains courantes.

- Les dégâts causés à une ou plusieurs lames composant le tablier, suite à une tentative d'ouverture de la couverture, alors que celle-ci est fermée et verrouillée.
- Les dégâts causés à une ou plusieurs lames composant le tablier, suite à une tentative de réparation ou de modification exécutée par un opérateur non qualifié et extérieur au groupe Procopi.
- Les dégâts causés à une ou plusieurs lames composant le tablier, suite à un orage de grêle, ce risque étant couvert par le contrat multirisques habitation, généralement souscrit par l'utilisateur de la couverture.
- Une déformation et/ou boursoufflement du tablier de lames, résultant de la présence, sous la couverture, d'un objet flottant (Bouée, jouet, thermomètre, doseur flottant, balai...) et empêchant tout contact des lames, cet endroit, avec l'eau de la piscine.
- La déformation du tablier ou de l'articulation des lames, résultant de l'emprisonnement d'un objet (Bouée, jouet, thermomètre, doseur flottant, balai...), dans les spires de la couverture, lors de son enroulement.

2. Garantie sur le risque de taches et de décoloration

Les couvertures Delta sont également couvertes par une garantie de 5 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

La garantie couvre les risques de décoloration brutale ou anormale et/ou l'apparition de taches indélébiles, à la surface du tablier de lames. Toutefois, cette garantie ne peut pas être invoquée si la surface de lames tachées ou décolorées est inférieure à 10% de la surface totale du tablier de la couverture.

NOTA BENE : Les lames étant produites par extrusion de PVC pigmenté, une décoloration progressive des lames, due à l'oxydation des matières colorantes par les rayons U.V. et/ou les produits désinfectants utilisés pour le traitement de l'eau de la piscine, est normale et naturelle.

En cas d'échange partiel des lames composant le tablier d'une couverture Delta et compte tenu de cette décoloration, des différences de teinte entre lames anciennes et lames neuves sont normales et naturelles.

Sont exclus de la garantie donnée sur le risque de taches ou de décoloration :

- Les taches causées par l'utilisation de crèmes solaires bronzantes très richement pigmentées (taches brunes / marrons), par les fumées résultant de la combustion d'hydrocarbures (gaz d'échappement de véhicules à moteur, survol d'avions, chaudières à fuel... etc.), par les fumées de cheminée à bois ou par le tannin des feuilles mortes en décomposition.
- La décoloration (et la déformation) des lames, due à la migration de composants du PVC et consécutive à la mise en place d'une protection d'hiver étanche (couvertures, membranes en polyéthylène ou PVC...) venue au contact du tablier (à cause du poids de l'eau supportée).
- Les taches résultant d'un défaut notable d'entretien. Un nettoyage complet des lames doit être effectué, au minimum deux fois par an (Voir nos conditions d'exploitation).
- Les taches provenant de la formation de sulfures métalliques, incrustés dans le PVC et résultant de la présence de micro-organismes (bactéries, champignons...) et d'ions métalliques présents dans l'eau de la piscine ou le matériau PVC lui-même. Ce risque est prévenu en maintenant, en permanence, une parfaite qualité d'eau et en évitant la stagnation au contact de la couverture, de végétaux en décomposition.

B - GARANTIE SUR LA MECANIQUE.

1. Garantie sur le moto-réducteur

Les moto-réducteurs équipant les couvertures Delta sont couverts par une garantie de 5 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre l'étanchéité et la bonne tenue dans le temps du moto-réducteur, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « Notice de pose » des couvertures Delta et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « Consignes d'exploitation ».

Sont exclus de la garantie donnée sur le moto-réducteur :

- Les dommages résultant de la pénétration d'eau à l'intérieur du moto-réducteur, suite à une installation de ce dernier non conforme aux prescriptions de la "Notice de pose", à un démontage total ou partiel de celui-ci ou une immersion prolongée.
- Les dommages découlant du non-respect des normes électriques en vigueur et, notamment, de la norme NF C 15-100 de décembre 2002.
- Les dégâts causés au moto-réducteur par la foudre ou les sur-tensions, ce risque étant couvert par le contrat multirisque habitation, généralement souscrit par l'utilisateur de la couverture.

NOTA BENE :

- Dans le cas d'une couverture Stardeck installée dans un terrain inondable, le regard du motoréducteur doit impérativement être équipé d'un siphon de sol et/ou d'une pompe de relevage, afin de se prémunir contre tout risque d'inondation du motoréducteur.
- Il est rappelé que les raccordements électriques du moto-réducteur d'une couverture automatique Delta, doivent être impérativement réalisés par un professionnel qualifié

2. Garantie sur le coffret électrique

Le coffret électrique équipant les couvertures Delta est couvert par une garantie de 5 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre le bon fonctionnement du coffret électrique, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « Notice de Pose » des couvertures Delta et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'Exploitation".

Sont exclus de la garantie donnée sur le coffret électrique :

- Les dommages découlant du non-respect des normes électriques en vigueur et, notamment, de la norme NF C 15-100 de décembre 2002.
- Les dégâts ou dysfonctionnements causés au coffret électrique par la foudre, les perturbations électromagnétiques ou les sur-tensions, ce risque étant couvert par le contrat multirisques habitation, généralement souscrit par l'utilisateur de la couverture.

NOTA BENE : Il est rappelé que les raccordements électriques du coffret de commande d'une couverture automatique Delta, doivent être impérativement réalisés par un professionnel qualifié.

3. Garantie sur l'axe

L'axe en aluminium anodisé, équipant les couvertures Delta, est couvert par une garantie de 5 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps de l'axe de la couverture, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « Notice de pose » des couvertures Delta et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'exploitation".

Sont exclus de la garantie donnée sur l'axe :

- Les dommages résultant de l'utilisation de produits et/ou de systèmes de traitement des eaux incompatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des axes de couvertures Delta ou d'une utilisation de ceux-ci non conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes.
L'attention de l'utilisateur est tout spécialement attirée sur les risques de corrosion de l'axe d'une couverture Delta, liés à la présence de sel dans l'eau de la piscine combinée ou non à l'utilisation d'un système d'électrolyse.
- Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique non conforme aux prescriptions contenues dans la notice "Conseils d'exploitation".

4. Garantie sur les flasques

Les flasques équipant les couvertures Delta, sont couverts par une garantie de 5 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps des flasques de la couverture, sous réserve que ceux-ci aient été installés selon les recommandations techniques de la « Notice de pose » des couvertures Delta et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'exploitation".

Sont exclus de la garantie donnée sur les flasques :

- Les dommages résultant de l'utilisation de produits et/ou de systèmes de traitement des eaux incompatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des flasques ou d'une utilisation de ceux-ci non conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes.
L'attention de l'utilisateur est tout spécialement attirée sur les risques de corrosion des flasques d'une couverture Delta, liés à la présence de sel dans l'eau de la piscine combinée ou non à l'utilisation d'un système d'électrolyse.
- Les dépôts d'oxyde ferrique sur les flasques, résultant de l'oxydation de particules métalliques présentes dans l'eau de la piscine, qui peuvent être éliminés par un simple nettoyage.
- Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique non conforme aux prescriptions contenues dans la notice "Conseils d'exploitation".

C. GARANTIE SUR LES ACCESSOIRES

1. Garantie sur la poutrelle préfabriquée

La poutrelle en aluminium laqué, équipant les couvertures Delta, est couverte par une garantie de 5 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps de la poutrelle préfabriquée, sous réserve que celle-ci ait été installée selon les recommandations techniques de la « Notice de pose » des couvertures Delta et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'exploitation".

NOTA BENE : Il est rappelé que la poutrelle préfabriquée, ainsi que les caillebotis en bois ou en PVC qui lui sont associés, ont essentiellement une vocation décorative, dans le sens où ils viennent isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

En conséquence, ils doivent en permanence rester libre de toute construction, afin de permettre un accès facile et rapide au coffre ou à l'extension. La charge maximale admissible d'un caillebotis en bois ou en PVC, en appui sur une poutrelle préfabriquée est de 80 Kg/m².

Sont exclus de la garantie donnée sur la poutrelle :

Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique non conforme aux prescriptions contenues dans la notice « Conseils d'Exploitation » et, notamment :

- L'utilisation de la poutrelle comme plongeur.
- L'utilisation de la poutrelle et/ou des caillebotis comme passage obligatoire pour entrer ou sortir de la piscine.
- L'application d'une charge, à l'ensemble poutrelle/caillebotis, supérieure à 80 Kg/m².

2. Garantie sur le système de nettoyage haute pression - Couvertures Stardeck

Le système de nettoyage haute pression équipant les couvertures Stardeck, est couvert par une garantie de 5 années, à l'exception du surpresseur Aquaboost qui est couvert par une garantie d'un an.

Ces garanties prennent effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre le bon fonctionnement du système et, notamment, de la pompe de surpression, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « Notice de pose » des couvertures Delta et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'exploitation".

Sont exclus de la garantie donnée sur le système de nettoyage haute pression :

- Les dommages découlant du non-respect des normes électriques en vigueur et, notamment, de la norme NFC 15-100 de décembre 2002.

NOTA BENE :

- Dans le cas d'une couverture Stardeck installée dans un terrain inondable, le regard du surpresseur doit impérativement être équipé d'un siphon de sol et/ou d'une pompe de relevage, afin de se prémunir contre tout risque d'inondation.
- Il est rappelé que les raccordements électriques du surpresseur, doivent être impérativement réalisés par un professionnel qualifié.

3. Garantie sur les caillebotis en bois ou en PVC

Le caillebotis en bois ou PVC, équipant une couverture Stardeck ou Coverdeck, est couvert par une garantie de 1 année, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps du caillebotis en bois ou en PVC, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la "Notice de pose" des couvertures Stardeck ou Coverdeck et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'exploitation".

NOTA BENE : Il est rappelé que le caillebotis en bois ou en PVC a essentiellement une vocation décorative, dans le sens où il vient isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

La charge maximale admissible d'un caillebotis de couverture Stardeck ou Coverdeck, équipé de lisses en bois ou en PVC, est de l'ordre de 80 Kg/m².

Il est également précisé que des différences de teintes parmi les lisses d'un caillebotis en bois sont normales et naturelles.

En cas d'échange partiel des lisses composant un caillebotis en bois ou en PVC et compte tenu de la décoloration progressive de celles-ci et des variations de coloris des lots de matière (bois ou PVC) utilisés, des différences de teinte entre lisses anciennes et lisses neuves sont normales et naturelles.

Sont exclus de la garantie donnée sur les caillebotis en bois ou en PVC :

Les dommages découlant d'une l'utilisation de la couverture automatique Stardeck ou Coverdeck, non conforme aux prescriptions contenues dans la notice « Conseils d'exploitation » et, notamment :

- L'utilisation du caillebotis comme plongeoir,
- L'utilisation du caillebotis comme passage obligatoire pour entrer ou sortir de la piscine,
- L'application, au caillebotis, d'une charge supérieure à 80 Kg/m².

4. Garantie sur l'habillage d'une couverture Thermodeck et Igloo II

L'habillage en bois ou PVC, équipant les couvertures Thermodeck et Igloo II, est couvert par une garantie de 1 année, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps de sa structure métallique, ainsi que des lisses en bois ou en PVC constituant l'habillage, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « Notice de pose » des couvertures Thermodeck et Igloo II et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'exploitation".

NOTA BENE :

- Il est rappelé que l'habillage, ainsi que les lisses en bois ou en PVC qui lui sont associées, ont essentiellement une vocation décorative, dans le sens où ils viennent isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.
- Il est également précisé que des différences de teintes parmi les lisses d'un habillage en bois sont normales et naturelles.
Le démontage de tout ou partie de l'habillage en bois ou en PVC d'une couverture Thermodeck ou Igloo II entraîne la suspension de la garantie sur le tablier, dans la mesure où celui-ci est constitué de lames translucides bleues (Voir paragraphe 1).
- La charge maximale admissible d'un habillage de couverture Thermodeck et Igloo II, équipé de lisses en bois ou en PVC, est de l'ordre de 20 Kg/m².

Sont exclus de la garantie donnée sur l'habillage d'une couverture Thermodeck et Igloo II :

Les dommages découlant d'une l'utilisation de la couverture automatique Thermodeck et Igloo II non conforme aux prescriptions contenues dans la notice "Conseils d'exploitation" et, notamment :

- L'utilisation de l'habillage du Thermodeck et Igloo II comme banc ou plongeoir.
- L'application, à l'habillage du Thermodeck et Igloo II, d'une charge supérieure à 20 Kg/m².

5. Garantie sur les parois préfabriquées de séparation (PPS)

Les éléments constituant les parois préfabriquées de séparation, équipant les couvertures Stardeck et Coverdeck, sont couvert par une garantie de 5 ans.

Ces garanties prennent effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date livraison de la couverture.

Cette garantie couvre les parois de séparation préfabriquées, sous réserve que l'installation ait été faite selon les recommandations techniques de la "Notice de pose" des couvertures Delta et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des "Consignes d'exploitation".

Sont exclus de la garantie donnée sur les parois préfabriquées de séparation (PPS) :

- Les dommages résultant de l'utilisation de produits et/ou de systèmes de traitement des eaux incompatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des éléments constitutifs de la paroi ou d'une utilisation de ceux-ci non conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes.
L'attention de l'utilisateur est tout spécialement attirée sur les risques de corrosion de certains éléments constituant un PPS, liés à la présence de sel dans l'eau de la piscine combinée ou non à l'utilisation d'un système d'électrolyse.

- Les dépôts d'oxyde ferrique, résultant de l'oxydation de particules métalliques présentes dans l'eau de la piscine, qui peuvent être éliminés par un simple nettoyage.
- Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique non conforme aux prescriptions contenues dans la notice "Conseils d'exploitation".

D. APPLICATION DES GARANTIES

Les différentes garanties couvrant les couvertures Delta, offertes par le groupe Procopi, sont limitées au remplacement ou à la réparation de tout ou partie du matériel reconnu défectueux.

Ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une prise en garantie, à quelque titre que ce soit :

- Les frais de pose et dépose de tout ou partie de la couverture automatique,
- Les dommages et intérêts pour privation temporaire de jouissance, quels que soient le type d'utilisation de la couverture et sa durée d'indisponibilité,
- Les frais pour dommages consécutifs (vidange, produits, eau, chauffage...).

Dans le cas où l'une de ces garanties est invoquée, toutes les mesures doivent être prises, immédiatement, afin de permettre aux techniciens du groupe Procopi l'identification de la couverture Delta et de la cause du dommage.

Au cas où un technicien du groupe Procopi s'est déplacé, à la demande du client installateur, sans qu'il y ait matière à faire jouer la garantie, nous nous réservons le droit de facturer les frais de son déplacement.

NOTA BENE : L'application de tout ou partie des garanties ci-dessus ne peut, en aucune façon, avoir pour effet d'en prolonger la durée.

Ces garanties ne peuvent être invoquées que (rappel) :

- Si la couverture Delta a été transportée et stockée dans son emballage d'origine, à l'abri du soleil et de la chaleur (couvertures solaires) et dans les conditions normales définies dans la « Notice de pose ».
- Si les travaux de génie civil et leur finition (angles, margelles, pièces à sceller, trop-plein, régulation de niveau automatique...) ont été réalisés conformément à la notice technique "Préparation du Génie Civil" et selon les règles de l'art.
- Si la couverture a été installée conformément à la « Notice de pose ».
- Si la longévité, les performances et les qualités des lames en PVC n'ont pas été compromises par une agression mécanique ou chimique, due à un usage ou à un environnement de matériaux incompatibles avec des composants à base de Polychlorure de Vinyle (PVC).
- Si les lames des couvertures translucides bleues n'ont jamais été exposées au soleil, sans être au contact de l'eau de la piscine .
- Si les conditions d'utilisation des couvertures automatiques Delta, telles qu'elles sont décrites dans le fascicule "Consignes d'exploitation", ont été scrupuleusement respectées.
- Si l'installateur professionnel de la couverture Delta a renvoyé à Procopi S.A., dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture, le bon de garantie annexé au présent document, dûment rempli et signé.

Ne sont pas couverts par les différentes garanties ci-dessus exposées, d'une façon générale, tous les dommages causés à une couverture automatique Delta, pouvant résulter d'une utilisation de celle-ci, en dehors du cadre familial pour lequel elle a été conçue et fabriquée.

Dernière mise à jour : Le 18 juillet 2014

BON DE GARANTIE

Couvertures automatiques Delta

A retourner à votre agence Procopi

Date d'installation de la couverture :

INSTALLATEUR de la couverture

Nom / Raison sociale :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Signature et cachet de l'installateur :

UTILISATEUR de la couverture

Nom :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Signature de l'Utilisateur (après avoir reçu les consignes d'exploitation que doit lui remettre l'installateur)





OPERATING INSTRUCTIONS
RECOMMENDATIONS
GENERAL GAURANTEE CONDITIONS

To be read carefully and kept for future reference

FOREWORD

Congratulations! You have just purchased an automatic cover made by PROCOPI and we would like to thank you for placing your trust in us.

By choosing this cover, you have selected a cutting-edge product perfectly adapted to its function as a pool safety cover.

You also benefit from the competence and know-how of the PROCOPI Group, (registered office - Zone d'Activités, les Landes d'Apigné in LE RHEU (35650), France), the exclusive designer and manufacturer of every component that enters into the construction of these covers.

How-ever, despite the excellent quality of every component of this cover, we cannot guarantee the user's total satisfaction unless the user scrupulously observes and applies the recommendations and instructions provided in this booklet.

OPERATING INSTRUCTIONS

IMPORTANT SAFETY INSTRUCTIONS

- This cover is no substitute for common sense or individual responsibility. Nor is it intended to substitute the vigilance of parents and/or responsible adults which remains the key factor in ensuring the safety of young children;
- Caution: safety is only assured when the cover is closed, locked and correctly installed in accordance with the manufacturer's instructions.
- In the event of any absence, how-ever brief, from the home, the cover must be installed systematically;
- Check that there is no person or foreign body in the pool both prior to and during opening and closing of the cover.
- Keep the key used to activate the cover mechanism out of reach of children.
- The cover should only be opened/ closed by a responsible adult.
- Standing, walking and jumping on the safety cover should be prohibited.
- In general, implement all steps necessary to deny young children access to the pool while the cover is pending repair or during any malfunction preventing the pool from being closed and secured or in the event that the pool or equipment is temporarily unavailable.
- A pool can represent a serious danger to your children. A person can drown very quickly. Children near a pool require your constant vigilance and active supervision, even if they know how to swim.
- The physical presence of a responsible adult is absolutely mandatory while the pool is open.
- Learn first aid techniques;
- Memorise emergency numbers and display these close to the pool:
 - Fire brigade :
 - Medical emergency services :
 - Poison treatment centre :



OPENING AND CLOSING THE SLAT COVER

PRECAUTIONS

It is very important to check that there is no-one in the pool before closing the cover. Watch the pool carefully while operating the cover.

For this purpose, and with obvious safety considerations in mind, the key switch should be installed in a location that allows a view of the entire pool while opening or closing the cover.

The key switch must be held in contact continuously while operating the cover.

Never allow children to operate the cover or leave the key switch accessible to children.

Swimming under the cover is strictly and formally prohibited.

IMPORTANT: The return fittings can generate a significant current at the surface of the water. The strength of this current depends on the flow rate of the filtration pump. If this surface current could hinder movement of the cover, we recommend that you stop filtration while operating the cover.

CLOSING THE COVER

- It is of utmost importance that you check that there is no-one in the pool.
- Ensure that there is nothing floating in the pool (inflatable toy, ball, etc.) that could hinder the movement of the cover.
- Turn and hold the key in its "CLOSED" position. Keep the key held to "CLOSED" until the cover stops at its end-of-travel.
- Always monitor the pool closely while operating the cover. Never stop the cover partially opened or closed, this could result in a risk of entrapment in the cover pit if people enter the swimming pool. The person operating the cover must ensure that there is no-body in the pool.
- Release the key when the cover stops. Remove the key and store it out of reach of children.
- Attach the straps at the end of the cover to the fasteners on the edge of the pool.

OPENING THE COVER

- **Release the straps from the safety fasteners at the end of the pool.**
 - Ensure that there is nothing on the slat cover (ball, toy, etc.) that could hinder correct movement of the slat cover.
 - If the pool is fitted with an automatic cleaner, check that the cleaner's hose and power cable cannot get caught up in the cover while it is being rolled up.
 - Turn the key to "oPEN" and hold it in this position until the cover stops automatically at its end-of-travel.
- Always monitor the pool closely while operating the cover. Never stop the cover partially opened or closed, this could result in a risk of entrapment of swimmers in the cover pit.
- Release the key when the cover stops moving.

RECOMMENDATIONS

AUTOMATIC COVER OPERATING RECOMMENDATIONS

STARDECK - COVERDECK - AQUADECK - EVODECK - THERMODECK - IGLOO II

You have just purchased a DELTA automatic cover, we would like to thank you for placing your trust in us. By choosing this cover, you selected a cutting-edge product perfectly adapted to its function as a pool safety cover.

You also benefit from the skill and know-how of the Procopi group, designer and manufacturer of every component entering into the construction of the cover, whose registered office is located at:

Zone d'activités
Les Landes d'Apigné
35650 - LE RHEU

How-ever, despite the excellent quality of every component of this cover, we cannot guarantee the user's total satisfaction unless the user scrupulously observes and applies the recommendations and instructions provided in this booklet.

1. WATER QUALITY

Water quality must be tested, especially if the pool is filled with water from a well, lake or river. It is important to determine the concentration of metallic ions. If the concentration of metallic ions is too high, take steps to lower it. Avoid filling your pool with water containing a high concentration of iron, copper, magnesium, etc. These metals can combine with hydrogen sulphide released by the decomposition of organic matter and permanently stain the cover.

However, and in accordance with the French standard NF P 90-308, the materials used to manufacture the slats that make up the Delta cover apron are designed not to have a colorimetric reaction on contact with hydrogen sulphide.

T.H. (Total Hardness), a measure of water hardness that is, the concentration of Calcium and Magnesium ions, should be less than 200 ppm

A higher T.H. can lead to the build up of calcium deposits on the slats that, as well as being visually unappealing, can hinder the movement of the slat cover.

Take care only to use water disinfection systems and products that are compatible with the materials used to make the Delta automatic cover. Ensure that all disinfection systems and products are used in strict compliance with the manufacturer's instructions.

For information purposes, the average concentrations of the most popular disinfecting agents are provided below:

| | | |
|------------|--|------------------------|
| CHLORINE : | Concentration between 0.7 and 1.2 ppm. | pH between 7.0 and 7.4 |
| PHMB : | Concentration between 30 and 40 ppm. | pH between 7.2 and 7.8 |
| BROMINE : | Concentration between 1 and 2 ppm. | pH between 7.0 and 8.0 |

2. USING THE COVER

2.1. Water level - Stardeck or Coverdeck covers

Installation of a level regulator and overflow is mandatory on pools fitted with a STARDECK or COVERDECK cover. It is of utmost importance that you check the water level in the pool before the cover, bear in mind that a clearance of at least 30 mm between the beam and the water surface is necessary to allow the slat cover to move freely.

If the water level is too high, as can happen if the overflow is blocked or non-existent, the slat cover will be pressed against the beam. This will prevent it from moving properly and will lead to serious damage to the slats and the mechanical parts of the cover.

The cover should not be actuated when the water level is too low. When the water level is too low, the cover can rub against, or get caught on, the separating pit wall or partition (if the pool is fitted with one) or on any support fittings or hand-rails.

Lastly, excessively high or low water levels will modify the pool cover's opening and closing parameters (ends of travel programmed when the cover is first installed).

NOTA BENE: The French standard NFP 90-308, concerning the design and safety of automatic pool covers, expressly stipulates that pools fitted with such covers must be equipped with a separating pit wall (masonry or pre-fabricated), isolating the cover pit containing the roller from the rest of the pool.

2.2. Water level - Aquadeck, Evodeck, Thermodeck or Igloo II

Pools fitted with AQUADECK, EVODECK, THERMODECK or IGLOO covers are frequently not equipped with a level regulator or overflow.

How-ever, given the design of these pools (no cover pit), and assuming that there are no hand-rails or support fittings, a water level variation of plus or minus 2 cm would be perfectly acceptable.

The user must monitor the water level in the pool to avoid the risks described in paragraph 2.1. above.

2.3. Opening and closing a slat cover.

It is absolutely vital to ensure that there is no-one in the pool before closing the cover and that no-one enters the pool while the cover is being operated. Bearing this, and other safety considerations, in mind, the key switch must be installed in a location allowing an unobstructed view of the pool.

In accordance with the French standard NFP 90-308, the key switch be mounted on a fixed support (a wall, etc.). Access to the switch must be protected by a lock and the key switch must require sustained contact while opening or closing the cover.

Make sure that there are no objects floating in the pool (floatation device, ball, toy, etc.) that could hinder the correct movement of the cover.

In the event that the pool is equipped with an automatic pool cleaner, make sure that its hose and mains cable will not be caught in the slat cover as it winds around the roller.

Swimming under the cover is strictly prohibited.

NOTA BENE : The return fittings can generate a significant current at the surface of the water. The strength of this current depends on the flow rate of the filtration pump. If this surface current could hinder movement of the cover, we recommend that you stop filtration while operating the cover.

3. COVER MAINTENANCE

Regular maintenance/cleaning will be necessary to prevent any deterioration (stains, etc.) of the PVC slats that could be caused by the stagnation of heavy matter on the slat cover (dead leaves, miscellaneous detritus, metallic objects that can generate rust, etc.) or when the cover is allowed to become excessively dirty (calcium deposits, sun cream, etc.).

The prolonged stagnation of organic matter on the slat cover can lead to the formation of stains of various colours that can, in some cases, be permanent.

Clean the cover thoroughly at least twice a year, once on opening the pool for the season and again just before winterizing. Use a warm water, high pressure jet and a product for removing limescale.

The cover should only be cleaned with recommended products suitable for this purpose.

The cover should only be cleaned with recommended products suitable for this purpose.
Never use PVC solvent-based or abrasive cleaning products

Failure to respect these fundamental rules concerning the maintenance of your automatic cover will entail cancellation of the guarantee.

4. WINTERIZING

During the winter, pools are frequently not used for several months.
Generally, pools are winterized from the 15th of November to the 15th of the March of the following year.

During this winter period, the pools should be covered with a “net” type winter cover that allows rain water to pass through but that will protect the cover from hail stones and falling leaves.
Do not use a watertight cover, when weighed down by rain water this type of cover can rest against the slat cover and allow migration of various components of the PVC from the slats.

In regions susceptible to freezing temperatures, place a row of floats parallel to the pool width on the surface of the cover pit or extension and another row of floats on the water surface at the opposite side.
Roll the cover out over the surface of the pool, stop before the cover reaches the row of floats.
Should the cover be iced over, do not apply any stress to the slat cover or make any attempt to operate the cover, this could result in breakage of the slats and serious damage to the covers mechanical components.

Similarly, the cover should not be left rolled around its axle during the winter period. This can lead to permanent deformation of the axle. The cover may be rolled up during snowfall.

We recommend that you entrust the winterizing of your pool and your automatic cover to a qualified professional, trained in the use of our products.
If, however, you decide to proceed with winterizing of your automatic cover your-self, you must follow the instructions provided below.

4.1. Stardeck and Coverdeck covers

- Never lower the water level. Rain water will be drained off by the over-flow.
- Clean the cover thoroughly using a high pressure jet. The cover should be cleaned again at the beginning of the pool season.
- Clean the cover pit or extension before winterizing the filtration system.
- Place a row of floats parallel to the pool width on the surface of the cover pit or extension and another row of floats on the water surface at the opposite side. Roll the cover out over the surface of the pool, stop before the cover reaches the row of floats. Insert gizmos into the skimmers.
- Install a winter cover permeable to rain water.
- Treat wooden duckboarding to protect it against the weather (varnish, paint, etc.)
- Remove the motor and the cleaning system booster (if any) and store these in a dry place. Take advantage of this opportunity to have the motor serviced.

Cut the power supply to the control panel.

N.B. : Do not remove the motor while the cover is still rolled around its axle.

4.2. Aquadeck, Evodeck and Thermodeck and Igloo II covers

- Keep the water level in the pool constant throughout the winter period.
- Clean the cover thoroughly using a high pressure jet. Repeat this procedure at the beginning of the summer season.
- Place a row of floats along the width opposite the AQUADECK, EVODECK, THERMODECK or IGLOO cover. Roll the cover out over the surface of the pool, stop before the cover reaches the row of floats. Insert gizmos into the skimmers.
- Install a winter cover permeable to rain water.
- Treat wooden duckboarding to protect it against the weather (varnish, paint, etc.)
- Remove the motor and store in a dry place. Cut the power supply to the control panel. Take advantage of this opportunity to have the motor serviced.

N.B. : Do not remove the motor while the cover is still rolled around its axle.

5. SPECIAL CASES

5.1. Beams and duckboarding

The STARDECK or COVERDECK beam and PVC or wooden duckboarding serve a mainly decorative purpose in that they hide the cover's mechanical parts from view.

They must be kept free of any obstruction to allow rapid and easy access to the cover pit or extension.

The maximum weight supported by PVC or wooden duckboarding resting on a beam is 80 Kg/m².

Therefore, use of the beam and/or duckboarding as a diving board or walkway to access the pool is strictly prohibited, as is application of any load greater than 80kg/m².

5.2. Slat covers

The slats used to build Delta covers must, irrespective of their colour, be kept in contact with the pool water at all times to draw off the heat generated by exposure of the slats to the sun. Otherwise, the cover can "overheat" resulting in instant and permanent deformation of the slats.

The filtration system in pools equipped with translucent blue slat covers must be run during the hours when the sun is at its hottest.

In the event that the pool is emptied, take all steps necessary to protect the slats from the sun and/or overheating.

N.B. : It should be noted that since the 1st of January 2004, the French standard NFP 90-308 imposes a minimum service life of 3 years for the PVC slats composing translucent slat covers.

5.3. Separating pit walls

Since the 1st of January 2004, the French standard NFP 90-308 requires the presence of a separating pit wall between the cover pit and the rest of the pool.

5.4. Aquadeck, Evodeck, Thermodeck and Igloo II covers

Walking on or sitting on the AQUADECK or EVODECK cover axle is strictly prohibited. Similarly, we would like to remind you that the housing of the THERMODECK and IGLOO covers serve a decorative purpose in that they hide the mechanical components of the cover from view. THERMODECK housing, whether PVC or wooden, can bear a maximum load of 20 kg/m². Hence, use of the housing as a diving platform or bench is strictly prohibited.

6. SCOPE OF USE

Delta automatic covers are designed for installation on private pools. Any other use (public or semi-public pools) must be authorised by PROCOPi.

Despite their excellent mechanical properties, Delta covers can be damaged. The following should therefore be avoided:

- Direct contact between the slat surface and disinfectant products (chlorine, bromine) that could cause damage such as; permanent staining, burning, blistering, etc.
- Mechanical impacts; objects falling onto the slat surface, intense hail storms, etc.
- Heavy loads on the slat cover surface, these can cause permanent deformation.

We recommend that you contact your insurance agent to ensure that your Delta cover is insured against damage by hail stones.

The leaktightness of your Delta cover is an important factor in the protection provided by Delta covers. Leaktightness can be compromised by a mechanical impact, hail stones, etc.

Consequently, the leaktightness of the slats must be checked regularly by a responsible adult user and any defect discovered must be repaired immediately.

This list of precautions is by no means exhaustive, we strongly recommend that, in case of doubt, you contact your installer for advice before attempting any intervention.

7. GENERAL SAFETY RECOMMENDATIONS

Warning:

A pool can represent a serious danger to young children (under five). A child can drown very quickly. Children playing close to a pool must be supervised closely at all times, even if they know how to swim. A responsible adult must be present when the pool is open.

Learn first aid: Documents (instruction leaflets, videos, etc) describing first aid techniques to be employed in the case of drowning are available.

Memorise and display close to the pool: Emergency numbers (ambulance, fire brigade, poison centre, etc.)

7.1. Safety recommendations specific to Delta covers

- This cover is no substitute for common sense or individual responsibility. Nor is it intended to substitute the vigilance of parents and/or responsible adults which remains the key factor in ensuring the safety of young children;
- Caution: safety is only assured when the cover is closed, locked and correctly installed in accordance with the manufacturer's instructions;
- In the event of any absence, how-ever brief, of a responsible adult, the cover must be i systematically rolled out over the pool;
- The key switch used to open and close the cover must be kept out of the reach of children. The cover should only be opened/ closed by a responsible adult;
- Standing, walking, jumping or playing on the Delta cover is formally prohibited;
- Implement all steps necessary to deny young children access to the pool while the cover is pending repair or during any malfunction preventing the pool from being closed and secured or in the event that the pool or equipment is temporarily unavailable.

Locked cover = Safety

GENERAL GUARANTEE CONDITIONS

GENERAL GUARANTEE CONDITIONS CONCERNING AUTOMATIC COVERS STARDECK - COVERDECK - AQUADECK - EVODECK - THERMODECK - IGLOO II

You have just purchased a DELTA automatic cover, we would like to thank you for placing your trust in us. By choosing this cover, you judiciously selected a cutting-edge product perfectly adapted to its function as a pool safety cover.

This automatic cover was designed and manufactured in accordance with the stipulations of the French standards in effect and notably the French standard, NF P 90-308.

Delta automatic covers are protected by a bona fida guarantee.

This guarantee is made possible by the commitment of PROCOP, designer and manufacturer of this range of automatic covers, whose head office is located at:

Zone d'activités
Les Landes d'Apigné
35650 - LE RHEU - FRANCE

IMPORTANT NOTICE:

The guarantees provided for hereinunder are extended to professional clients.

Final users of the pool may under no circumstances make a claim under this guarantee as they do not enjoy any contractual relationship with PROCOP.

Hence, Groupe Procopi and its installer clients hereby mutually recognise each others status as "professionals".

Notwithstanding, coverage under these guarantees assumes that the Installer Client provided its own User Client with the "Operating instructions" concerning the use and maintenance of Delta automatic covers and ensured that the User Client signed said document.

A - GUARANTEE EXTENDED TO THE PVC SLAT COVER

1. Guarantee covering slat leak tightness and structural integrity

The PVC slats constituting the part of the Delta cover that rolls out over the pool surface are covered by a 5-year guarantee. Said guarantee enters into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

This guarantee covers leaktightness of the slats, their articulations and their structural integrity over time.

In the event of the partial replacement of the slats constituting a Delta cover, and given the natural, gradual discolouration of said and colour variations from one batch of materials to another, variations in colour between the old slats and the new slats are normal and natural.

The following are outside the scope of the guarantee:

- Aquadeck, Evodeck and Igloo II slat covers, in as far as said salt covers are comprised of translucent blue slats. Recall that these slats may not be rolled around the axle and exposed to direct sunlight.
- Defects implicating slat leaktightness, in as far as the number of slats concerned does not constitute more than 2 % of the total number of slats comprising the Delta cover slat surface.
- Slat articulation defects, in as far as these are caused by deposition of calcium or magnesium as a direct result of operating the cover in water with a Th greater than 200 ppm (See our Operating Recommendations),
- Slat articulation defects, in as far as these are the result of the accumulation of debris (leaves, etc.) on the slat cover surface brought about through a flagrant lack of regular cleaning of the automatic cover (See our Operating Recommendations),
- Slat articulation defects, in as far as these are attributable to incorrect setting of the ends of travel that automatically limit the rolling up and rolling out of the slat cover surface,
- Deformation of the slat cover caused by a thick layer of snow left standing on the slat cover surface, in the case of pools fitted with hand-rails or protruding parts,
- Deformation of the slat cover pursuant to a significant and untimely drop of the water level, notably if the pool is fitted with hand-rails or protruding parts,

- Damage caused to one or more of the slats comprising the slat cover following an attempt to open the cover while it was closed and locked,
- Damage caused to one or more of the slats comprising the slat cover following the attempted repair or modification of the cover carried out by a non-qualified person not a representative of Groupe Procopi.
- Damage caused to one or more of the slats comprising the slat cover by hail stones. This type of risk is usually covered by the house insurance taken out by the user of the cover,
- Deformation or blistering of the slat cover caused by an object (Flotation device, toy, thermometer, floating doser, etc.) floating under the cover and thus preventing the slats from remaining in contact with the water at this point .
- Deformation of the slat cover or slat articulations caused by an object (flotation device, toy, thermometer, floating doser, etc.) caught in the spirals of the cover while it was being rolled up.

2. Guarantee covering stains and discolouration

Delta covers are also covered by a 5-year guarantee, entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

The aforementioned guarantee covers risks of sudden or abnormal discolouration and/or the appearance of permanent stains on the slat cover surface. However, this guarantee may not be invoked if the surface of the slat cover stained or discoloured accounts for 10% or less than the total surface area of the slat cover.

IMPORTANT: As the slats are formed by the extrusion of pigmented PVC, the gradual discolouration of the slats, caused by oxidation of the pigments by UV rays and/or disinfectants used to treat the pool water, is normal and natural.

In the event of the partial replacement of the slats comprising the Delta slat cover, and bearing in mind the aforementioned gradual discolouration process, colour variations between the old and new slats are normal and natural.

The following are outside the scope of the guarantee covering staining or discolouration:

- Stains caused by the use of highly pigmented tanning sun creams (brown stains), stains caused by fumaroles resulting from the combustion of hydrocarbons (exhaust gases from motorised vehicles, planes flying overhead, fuel fired boilers, etc.), stains caused by wood smoke or by the tannin released by the decomposition of dead leaves.
- The discolouration (and deformation) of slats attributable to the migration of PVC components facilitated by installation of a watertight winter protective covering (covers, polyethylene or PVC membrane) allowed to enter into contact with the slat cover (due to the weight of water accumulated on the protective covering).
- Stains attributable to a flagrant lack of regular maintenance/cleaning. The slats must be cleaned thoroughly at least twice a year (See our operating recommendations).
- Stains caused by the formation of metallic sulphides, encrusted in the PVC and resulting from the presence of micro-organisms (bacteria, fungi, etc.) and metallic ions present in the pool water or in the PVC material it-self.
This risk can be precluded by continuously treating the pool water to maintain irreproachable water quality and avoiding the stagnation of decomposing organic matter on the cover.

B - GUARANTEE EXTENDED TO MECHANICAL PARTS

1. Guarantee covering the motor

The motor drive system provided with Delta covers is covered by a 5 year guarantee, entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

This guarantee covers the motor's leaktightness and structural integrity over time, subject to the conditions that the aforementioned motor was installed in accordance with the technical recommendations set out in the Delta cover "Installation Instructions" and is used in accordance with the prescriptions provided in the "Operating Instructions".

The following are outside the scope of the guarantee covering the motor drive system:

- Damage caused by water penetrating into the motor pursuant to the failure to install the latter in accordance with the prescriptions set out in the "Installation Instructions", to total or partial disassembly of the aforementioned motor or to the prolonged submersion of said.
- Damage pursuant to failure to respect the electrical standards in effect and notably the French standard NF C 15-100 dated December 2002 or equivalent.
- Damage to the motor occasioned by lightning or electrical surges, said risk being covered by the house insurance generally taken out by the user of the cover.

IMPORTANT:

- In the event that the Delta cover is installed on a terrain susceptible to flooding, the motor pit must be fitted with a siphon and/or lift pump to avoid any risk of flooding of the motor.
- it is hereby recalled that Delta automatic covers must be installed by a qualified electrician

2. Guarantee covering the electrical panel

The electrical panel provided with Delta covers is covered by a 5 year guarantee, entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

This guarantee covers the correct operation of the control panel, subject to the conditions that the aforementioned electrical panel was installed in accordance with the technical recommendations set out in the Delta cover installation instructions and is used in accordance with the prescriptions provided in the Operating Instructions.

The following are outside the scope of the guarantee covering electrical panels:

- Damage attributable to non-compliance with the electrical standards in effect and notably the French standard NF C 15-100 dated December 2002 or equivalent.
- Damage to the control panel occasioned by lightening or electrical surges, said risk being covered by the house insurance generally taken out by the user of the cover.

IMPORTANT: It is hereby recalled that the Delta automatic cover control panel must be installed by a qualified electrician.

3. Guarantee covering the axle

The anodised aluminium axle provided with Delta covers is covered by a 5 year guarantee, entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

The aforementioned guarantee covers the structural integrity of the cover axle over time subject to the conditions that said axle was installed in accordance with the technical recommendations set out in the "Installation Instructions" concerning Delta covers and is used in accordance with the prescriptions set out in the "Operating Recommendations".

The following are outside the scope of the guarantee covering the cover axle:

- Damage resulting from the use of water treatment systems and/or products incompatible with the materials constituting the Delta cover axle, or occasioned by the use of water treatment systems and/or products other than in compliance with the instructions provided by the manufacturers of the aforementioned systems and products.
The users's attention is specifically drawn to the risks of corrosion of the Delta cover axle associated with the presence of salt in the pool water, whether or not said presence is combined with the use of a salt electrolysis system.
- Damage resulting from the use of the automatic cover other than in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

4. Guarantee covering the end plates

The end plates provided with Delta covers are covered by a 5 year guarantee, entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

The aforementioned guarantee covers the structural integrity of the cover end plates over time subject to the conditions that said end plates were installed in accordance with the technical recommendations set out in the "Installation Instructions" concerning Delta covers and are used in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

The following are outside the scope of the guarantee covering end plates:

- Damage resulting from the use of water treatment systems and/or products incompatible with the materials constituting the Delta cover end plates, or occasioned by the use of water treatment systems and/or products other than in compliance with the instructions provided by the manufacturers of the aforementioned systems and products.
The users's attention is specifically drawn to the risks of corrosion of the Delta cover end plates associated with the presence of salt in the pool water whether or not said presence is combined with the use of a salt electrolysis system.
- The deposition of ferric oxides on the end plates, resulting from the oxidation of metallic particles present in the pool water that can be removed simply by cleaning.
- Damage resulting from the use of the automatic cover other than in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

C. GUARANTEES EXTENDED TO ACCESSORIES

1. Guarantee covering the prefabricated beam

The lacquered aluminium beam provided with Delta covers is covered by a 5 year guarantee, entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

The aforementioned guarantee covers the structural integrity of the prefabricated beam over time subject to the conditions that said prefabricated beam was installed in accordance with the technical recommendations set out in the Installation Instructions concerning Delta covers and is used in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

IMPORTANT: It is hereby recalled that the prefabricated beam, as well as the PVC or wooden duckboarding associated with it, serves an essentially decorative function in that it hides the mechanical parts of the cover from view.

Consequently, they must be kept free of any obstruction to allow rapid and easy access to the cover pit or extension.

The maximum weight supported by PVC or wooden duckboarding resting on a beam is 80 Kg/m².

The following are outside the scope of the guarantee covering the beam:

Damage resulting from the use of the automatic cover other than in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations:

- Use of the beam as a diving platform.
- Use of the beam and/or duckboarding as a walkway to enter or leave the pool.
- The application of a load greater than 80 Kg/m² to the beam/duckboarding assembly.

2. Guarantee covering the high pressure cleaning system - Stardeck covers

Stardeck covers are equipped with a high pressure cleaning system. This high pressure cleaning system is covered by a 5 year guarantee. However, Aquaboost is covered by a 1 year guarantee.

The aforementioned guarantees enter into effect on the date on which the guarantee slip appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

This guarantee covers the correct operation of the system and, notably, the booster pump, subject to the conditions that said system was installed in accordance with the technical recommendations provided in the Delta cover Installation Instructions and said system is operated in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

The following are outside the scope of the guarantee covering the high pressure cleaning system:

- Damage resulting from failure to respect the electrical standards in effect and, notably, the French standard NFC 15-100 dated December 2002 or equivalent.

IMPORTANT:

- In the event that the Stardeck cover is installed in a location susceptible to flooding, the booster pit absolutely must be fitted with a siphon and a lift pump to protect the pump against flooding.

- It is hereby recalled that the booster pump must be installed by a duly qualified professional.

3. Guarantee covering PVC or wooden duckboarding

The wooden or PVC duckboarding that comes with a Stardeck or Coverdeck cover is protected by a 1 year guarantee entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

The aforementioned guarantee covers the structural integrity of the wooden or PVC duckboarding over time, subject to the conditions that said system was installed in accordance with the technical recommendations provided in the Delta cover Installation Instructions and said system is operated in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

IMPORTANT: It is hereby recalled that the PVC or wooden duckboarding serves an essentially decorative function in that it hides the mechanical parts of the cover from view.

The maximum weight supported by Stardeck or Coverdeck duckboarding, whether equipped with wooden or PVC slats, is 80 Kg/m².

It is also hereby specified that colour variations observed between slats constituting the wooden duckboarding are normal and natural.

In the event of the partial replacement of the slats constituting wooden or PVC duckboarding, and given the gradual discolouration of said and colour variations between the batches of raw materials (wood or PVC) used, colour variations between the old and new slats are normal and natural.

The following are outside the scope of the guarantee covering the wooden or PVC duckboarding:

Damage resulting from the use of the automatic cover other than in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations:

- Use of the duckboarding as a diving platform.
- Use of the duckboarding as a walkway to enter or leave the pool.
- The application of a load greater than 80 Kg/m² to the duckboarding assembly..

4. Guarantee covering Thermodeck and Igloo cover housing

The wooden or PVC housing provided with Thermodeck and Igloo housing is covered by a 1 year guarantee, entering into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

The aforementioned guarantee covers the structural integrity of the metallic structure and the PVC or wooden slats constituting the housing over time, subject to the conditions that said housing was installed in accordance with the technical recommendations set out in the Installation Instructions concerning Thermodeck and Igloo covers and is used in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

IMPORTANT:

- It is hereby recalled that the housing, as well as the wooden or PVC slats associated with it, serves an essentially decorative function in that it hides the mechanical parts of the cover from view.
- It is also hereby specified that colour variations observed between slats constituting wooden housings are normal and natural. Total or partial dismantling of the wooden or PVC housing associated with Thermodeck or Igloo covers will entail suspension of the guarantee extended to the slat cover itself, in as far as said is comprised of translucent blue slats (See paragraph 1)
- The maximum load that may be applied to Thermodeck or Igloo II cover housing, constituted of wooden or PVC slats, is to the order of 20 Kg/m².

The following are outside the scope of the guarantee covering Thermodeck and Igloo II cover housing:

Damage resulting from the use of the Thermodeck or Igloo automatic cover other than in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations and, notably;

- Use of the Thermodeck or Igloo housing as a bench or diving platform.
- The application of a load greater than 20 Kg/m² to the Thermodeck or Igloo II housing.

5. Guarantee covering the Prefabricated Pit Wall

The components constituting the prefabricated pit wall that come with the Stardeck and Coverdeck covers are covered by a 5 year guarantee.

The aforementioned guarantee enters into effect on the date on which the guarantee slip, appended hereto is received, having first been duly completed by the installer client, or, by default, after a period of 30 days, said time period commencing on the cover delivery date.

Said guarantee covers the prefabricated pit wall, subject to the conditions that said pit wall was installed in accordance with the technical recommendations set out in the Installation Instructions concerning Delta covers and is used in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations..

The following are outside the scope of the guarantee covering the Prefabricated Pit Wall:

- Damage resulting from the use of water treatment systems and/or products incompatible with the materials constituting the prefabricated pit walls, or occasioned by the use of said other than in compliance with the instructions provided by the manufacturers of the aforementioned systems and products.
- The users's attention is specifically drawn to the risks of corrosion of some components of the prefabricated pit wall associated with the presence of salt in the pool water whether or not said presence is combined with the use of a salt electrolysis system.

- The deposition of ferric oxides, resulting from the oxidation of metallic particles present in the pool water that can be removed simply by cleaning.
- Damage resulting from the use of the automatic cover other than in accordance with the prescriptions set out in the Operating Recommendations.

D. APPLICATION OF GUARANTEES

The various guarantees extended to Delta covers by Groupe Procopi are limited to the replacement or repair of some or all of the equipment recognised as defective.

The following shall under no circumstances constitute grounds for a claim under said guarantees:

- The cost of installing and/ or removing all or part of an automatic cover,
- Damages to compensate the temporary loss of enjoyment, irrespective of how the cover is used and the length or time for which it remains out of operation,
- Costs incurred through consequential damages (drainage, products, water, heating, etc.).

In the event that one of the aforementioned guarantees is invoked, all steps must be immediately taken to allow Groupe Procopi's technicians to identify the Delta cover and determine the cause of the damage.

Should a Groupe Procopi technician intervene on site, at the request of the installer client, and it is discovered that there are no grounds for a claim under the aforementioned guarantees, we reserve the right to invoice a call out charge.

IMPORTANT: The application of some or all of the guarantees hereinafter shall, under no circumstances, prolong the duration of the aforementioned guarantees.

Claims may only be made under these guarantees (reminder):

- If the Delta cover was transported and stored in its original packaging, out of sunlight and away from any heat sources (solar covers) and under the standard conditions set out in the "Installation instructions".
- If civil engineering works and finishings (corners, coping, pool fittings, over-flow, automatic level regulation, etc.) were carried out in accordance with the technical document "Preparation for Civil Engineering" and the rules of the art.
- If the cover was installed in accordance with the "Installation Instructions".
- If the service life and characteristics of the PVC slats have not compromised by mechanical or chemical attack attributable to usage or an environment containing materials incompatible with PolyVinyl Chloride based components.
- If the slats of translucent blue covers have never been exposed to sunlight without being in contact with the pool water.
- If the conditions governing usage of Delta automatic covers, as set out in the "Operating Recommendations" have been scrupulously adhered to.
- If the installer of the Delta cover returned the duly completed and signed guarantee slip appended to this document to Procopi within a maximum of 30 days as of the date on which the cover was delivered. More generally, any damage occasioned to the Delta automatic cover attributable to the use of said, other than in the familial context for which it was designed and manufactured, will not constitute grounds for a claim under these guarantees.

Last updated: 18th of July 2014

GUARANTEE SLIP
Delta automatic covers

To be returned to your Procopi agency

Cover installation date:

Cover installed by:

Name/ Company name:

Address 1:

Address 2:

Post code:City:

Telephone:

Installer's signature and stamp:

Cover used by:

Name:

Address 1:

Address 2:

Post code:City:

Telephone:

User's signature (after receiving and reading the operating recommendations provided by the installer)

